Image not found or type unknown

ALLOCATION LOGEMENT ENCEINTE DE 4 MOIS

Par **mfrance89**, le **04/01/2017** à **17:50**

Bonjour
Je touche l'allocation logement actuellement
je suis maintenant enceinte de 4 mois,
cette allocation logement sera-t-elle revalorisée ?
(je crois avoir lu quelque part qu'à partir de 4 mois de grossesse, le bb est considéré à charge, pas sûre de moi)
Merci
Cordialement

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **19:12**

Bsr,
Dés votre grossesse, la Caf tient compte de l'enfant attendu pour le calcul de certaines prestations (Rsa et aides au logement).
De plus, selon vos ressources, vous pouvez bénéficier de la Prime à la naissance. Cette prime permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de votre enfant. Deux mois après sa naissance, vous pouvez recevoir la somme de 923,08 €.
Voir ici SVP
https://www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-avez-ou-vous-attendez-un-ou-des-enfants/vous-attendez-un-enfant

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés